



Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Note verbale datée du 21 mars 2023, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne

La Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur de communiquer, conformément à l'article IV de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution [3235 \(XXIX\)](#) de l'Assemblée générale, annexe), des renseignements concernant l'objet spatial AAC-AIS-SAT1 (voir annexe)¹.

¹ Les données sur l'objet spatial référencé dans l'annexe ont été inscrites au Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique le 3 avril 2023.



Annexe

Renseignements relatifs à l'immatriculation d'objets spatiaux lancés par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*

AAC-AIS-SAT1

Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Indicatif international du Comité de la recherche spatiale	2023-001DC
Nom de l'objet spatial	AAC-AIS-SAT1
Numéro de catalogue du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD ID)	55107
État d'immatriculation	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Date et territoire ou lieu de lancement	3 janvier 2023 à 14 h 56 UTC ; Cap Canaveral, Floride (États-Unis d'Amérique)
Principaux paramètres de l'orbite	
Période nodale	97,64 minutes
Inclinaison d'orbite	98,6 degrés
Apogée	654 kilomètres
Périgée	637 kilomètres
Fonction générale de l'objet spatial	Démonstration Technologique

Renseignements supplémentaires communiqués volontairement en vue de leur inscription au Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Propriétaire ou exploitant de l'objet spatial	Clyde Space Ltd.
Site Web	www.aac-clyde.space
Lanceur	Falcon 9

* Ces renseignements ont été communiqués au moyen du formulaire établi conformément à la résolution 62/101 de l'Assemblée générale ; leur présentation a été modifiée par le Secrétariat.